

Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SENERFLEX TERSUS M1.5 DK TB

Code du produit : 00000000050304472

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation à base de :

composés non organiques

Composants

Nom Chimique		NoCAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
quartz (SiO2)	Quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 25 - < 50
cellulose	cellulose	9004-34-6	>= 1 - < 3
minéraux de la famille	Mica group mi-	12001-26-2	>= 1 - < 3
des micas	nerals		>= 1 - < 3
kieselguhr, calciné au		68855-54-9	
fondant de carbonate	ciné au fondant		>= 1 - < 3
de sodium du com-	de carbonate de		



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

merce	sodium du commerce		
2-	2-	34375-28-5	
(Hydroxymethylami-	(Hydroxymethy-		>= 0.2 - < 0.3
no)ethanol	lamino)ethanol		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air

frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Tenir les yeux ouverts et rinser lentement et doucement avec

de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer

à rinser.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

> d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

tion.

L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline

(quartz) respirable peut provoquer une silicose.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

jet d'eau

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Produits de combustion dan-

gereux

vapeurs nocives oxydes d'azote

fumées

noir de carbone oxydes de carbone

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.

OH.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur,

quitter immédiatement la pièce.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Température de stockage

recommandée

> 0 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

PROTEGER DU GEL.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
cellulose	9004-34-6	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH
minéraux de la famille des micas	12001-26-2	VME (Fraction respirable)	3 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	3 mg/m3	NIOSH
		VME (Pous- sière alvéo- laire)	3 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		TWA (Respirable)	3 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m3	ACGIH
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	valeur REL	6 mg/m3	NIOSH
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	0.8 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		VME	0.05 mg/m3	29 CFR



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

	(Poussière alvéo- laire)	1910.1001- 1050
TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
TWA (Pous- sière)	80 mg/m3 / %SiO2 (Silice)	OSHA Z-3
TWA	6 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des stan-

dards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

d'exposition peuvent être dépassées.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chi-

miques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de

respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les

produits chimiques.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide visqueux



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Couleur blanc cassé

Odeur légère, de type acrylique

Seuil olfactif non déterminé

pΗ 8.5 - 9.5 (74 °F)

Point de fusion Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair > 93.4 °C

Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair

de liquides en coupelle fermée (Setaflash)

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Donnée non disponible Pression de vapeur

Donnée non disponible Densité de vapeur relative

Densité relative Donnée non disponible

Densité 1.85 gcm3 (74 °F)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité partiellement miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

inflammabilité

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

comburant

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

tions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

(Silica dust, crystalline)

Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Kaolin 1332-58-7

(Silica dust, crystalline)

Group 1: Cancérigène pour l'Homme

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0

(Mineral oils, untreated or mildly treated)

Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

dioxyde de titane 13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer

comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit

répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

1-A)

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29

CFR 1910.1000 (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000

` (

29 CFR 1910.1001-1050 : OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR

1910.1001-1050) (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouverne-

mentaux - concentrations maximales admissible (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits

OSHA Z-3 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mine-

ral Dusts

29 CFR 1910.1000 (Table Z- :

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

1-A) / VME

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur limite acceptable

1) / PEL

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

3) / VME



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

29 CFR 1910.1001-1050 /

OSHA Action level

29 CFR 1910.1001-1050 /

VME

: Niveau d'action OSHA:

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour

workday during a 40-hour workweek

OSHA Z-3 / TWA : 8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/06/2021 Format de la date : mm/jj/aaaa



Version 2.0

Date de révision: 05/06/2021

Numéro de la FDS: 000000541699

Date de dernière parution: 10/26/2020 Date de la première version publiée:

10/26/2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR